



DÉCLARATION DE LA RÉPUBLIQUE TOGOLAISE SUITE À L'ADOPTION PAR LA CONFÉRENCE DE LA DÉCISION SUR LA QUALIFICATION DE L'ESCLAVAGE, DE LA DÉPORTATION ET DE LA COLONISATION DE CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ ET DE "*GÉNOCIDE*" CONTRE LES PEUPLES D'AFRIQUE

Le Togo se félicite de l'adoption, ce **16 février 2025**, par la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union Africaine lors de sa 38^e Session ordinaire de la Décision sur la « **Qualification de l'esclavage, de la déportation et de la colonisation comme des crimes contre l'humanité et de *GÉNOCIDE* contre les peuples d'Afrique** ».

Cette Décision historique, prise à l'initiative du Togo sous le leadership de **S.E.M. Faure Essozimna GNASSINGBÉ**, Président de la République togolaise, marque un tournant majeur dans la quête des peuples d'Afrique et des personnes d'ascendance africaine pour la juste reconnaissance et réparation des crimes d'esclavage, de déportation et de colonisation.

En effet, l'histoire des cinq (05) derniers siècles de l'Afrique et de ses peuples a été marquée par un ensemble d'injustices et d'événements aussi tragiques qu'inadmissibles.

La gravité de ces injustices historiques, qui ont été des actes criminels bien réfléchis, planifiés et méthodiquement exécutés, perpétrés contre les peuples d'Afrique et les personnes d'ascendance africaine, a déterminé le Togo à introduire auprès des instances décisionnelles de l'Union Africaine la demande qui a conduit à cette Décision qui vient répondre aux aspirations les plus pressantes des peuples d'Afrique, des Afro-descendants, des organisations diasporiques et de la société civile africaine à la justice et à la réparation.

L'adoption de cette Décision, qui s'inscrit dans le thème de l'année 2025 de l'Union Africaine « **Justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine par les réparations** », constitue une étape décisive dans cette quête de justice historique et un tremplin vers la réparation pour les peuples d'Afrique et les Afro-descendants.

La Décision sur la qualification de l'esclavage, de la déportation et de la colonisation comme des crimes contre l'humanité et de ***GÉNOCIDE*** contre les peuples d'Afrique permet à l'Afrique de mettre ses propres mots sur ses souffrances dans l'Histoire, d'œuvrer pour une meilleure connaissance des périodes douloureuses de l'histoire du

continent par les jeunes générations, d'entamer un travail de guérison des stigmates profondes laissées sur les sociétés africaines, d'envoyer un message fort à la communauté internationale sur la soif et les attentes de reconnaissance et de réparation des injustices historiques subies par ses peuples, de prendre le leadership sur les questions de la réparation et de la restitution afin d'éviter de se faire dicter les termes du débat, d'enlever toute légitimité aux discours tendant à trouver des justificatifs à l'esclavage et à la colonisation, de disposer d'éléments de langage précis et adéquats dans sa lutte pour la réparation et la restitution sur la scène internationale, et de protéger les générations actuelles et futures d'Africains et d'Afro-descendants du risque d'une résurgence de l'esclavage et de la colonisation.

Par sa Décision, la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement a invité les États membres, les organisations régionales et les organisations de la société civile africaine et de la diaspora à prendre diverses initiatives pour faire en sorte que les nouvelles générations aient une meilleure compréhension des crimes et des séquences délibérément occultées de l'histoire de l'esclavage et de la colonisation.

Le gouvernement togolais tient à remercier le nouveau Président en exercice de l'Union Africaine, la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement et la Commission pour leur sens de responsabilité historique manifesté à travers l'adoption de cette Décision.

Pour sa part, le Togo qui a été mandaté par la Conférence des Chefs d'États et de gouvernement pour assurer le leadership dans le suivi de la mise en œuvre et des implications de la Décision, s'engage à assumer avec responsabilité ce mandat, en collaboration avec la Commission de l'UA et tous les États membres, les organisations de la diaspora, les Afro-descendants et les organisations internationales.

Pour le Togo, la Décision sur la qualification de l'esclavage, de la déportation et de la colonisation comme des crimes contre l'humanité et de **GÉNOCIDE** contre les peuples d'Afrique est une **étape cruciale**, une victoire d'étape dans l'effort de l'Afrique pour s'autodéterminer et prendre en main son propre destin. Cette Décision fera de la question de la justice dans une perspective historique et de la réparation l'un des sujets phares du 9^e Congrès panafricain prévu pour se tenir cette année 2025 à Lomé au Togo.

Fait à Addis-Abeba, le 16 février 2025




S.E. Prof. Robert DUSSEY

Ministre des Affaires étrangères, de l'intégration régionale et des Togolais de l'extérieur